

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ARRONVILLE-BERVILLE



EAU POTABLE: RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

EXERCICE 2015



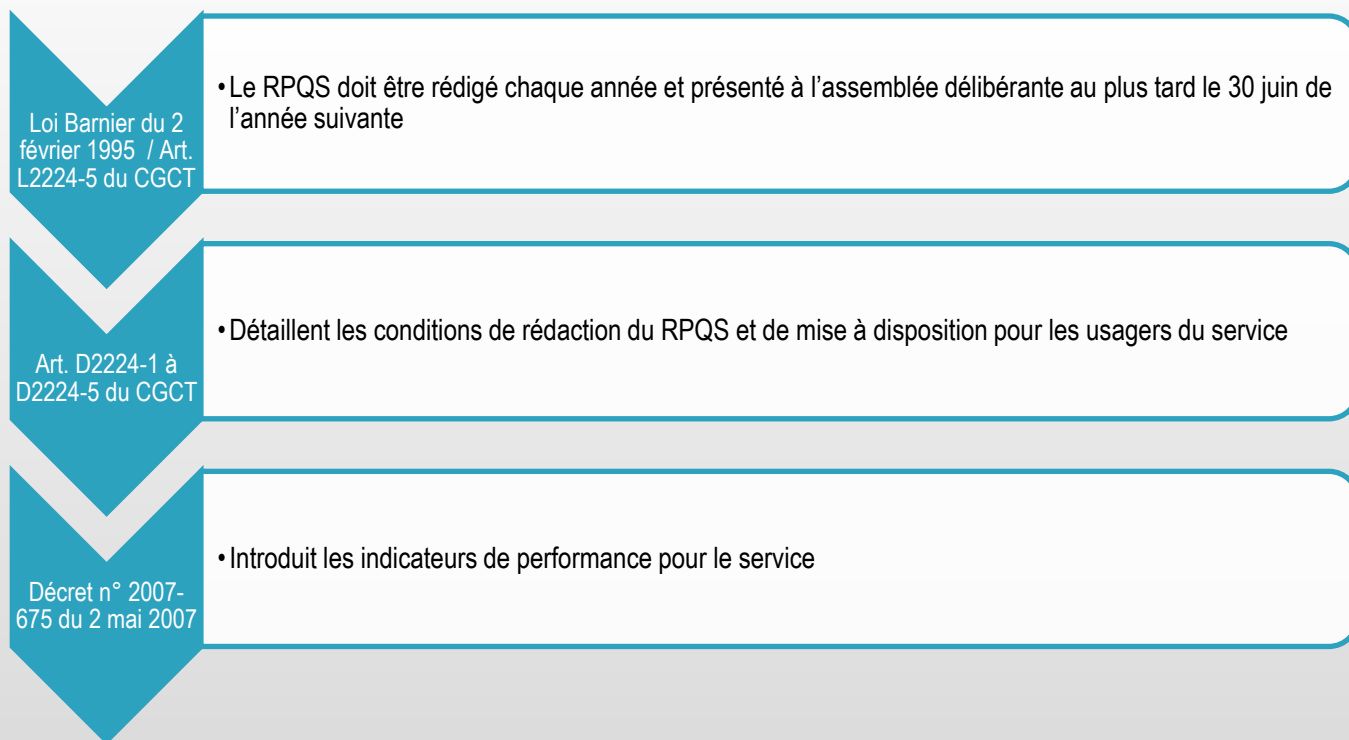
Préambule : le contexte réglementaire

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007



Sommaire

I.	Caractérisation générale du service	p 4
II.	Caractéristiques techniques du service	p 8
III.	Qualité du service	p 14
IV.	Indicateurs de performance	p 23
V.	Tarification du service	p 29
VI.	Compte annuel de résultat d'exploitation	p 33
VII.	Financement des investissements	p 38

I. Caractérisation générale du service

Conformément :

- à l'article D.2224-1 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

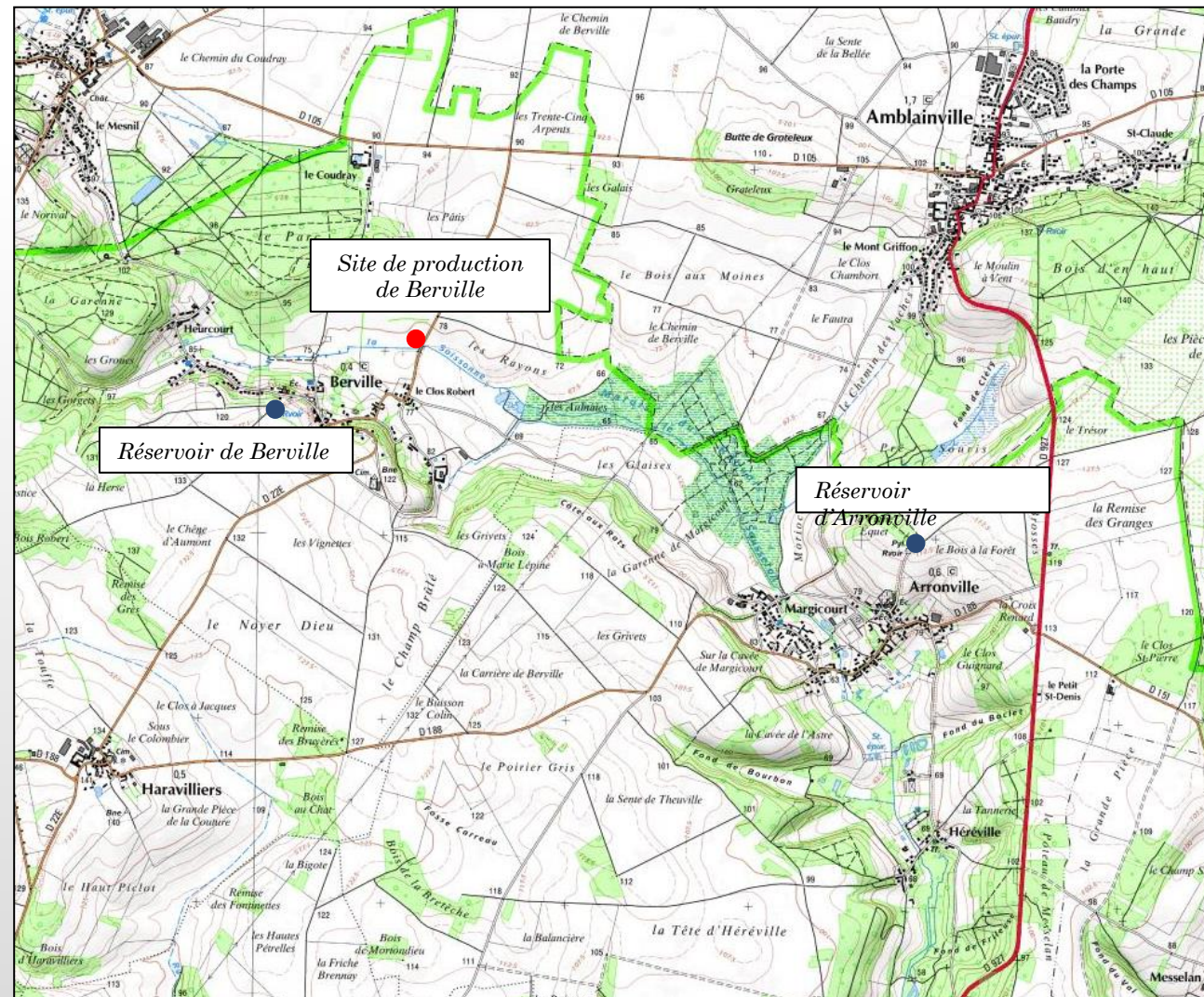
I. Caractérisation générale du service

Le SIE Arronville-Berville regroupe comme son nom l'indique les communes d'Arronville et de Berville. Les deux communes sont situées dans le département du Val d'Oise, dans la région Île de France.

Le syndicat compte 1 006 habitants (source : INSEE; recensement 2013), pour une superficie de 24,36 km², soit 2 436 ha.

Légende:

- Site de production d'eau potable
- Réservoir d'eau potable



I. Caractérisation générale du service

➤ Contrat

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société Veolia Eau en vertu d'un contrat ayant pris effet le 05 août 2013 pour une durée de 12 ans. Le contrat arrivera à échéance le 30 juin 2025.

Aucun avenant n'a été signé jusqu'à présent.

➤ Prestations assurées dans le cadre du service par le délégataire

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service , astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Mise en service : des branchements, des compteurs, des renforcements et extensions
- Entretien et maintenance des ouvrages :
 - génie civil et bâtiments, équipements électromécaniques, systèmes de télégestion, de télésurveillance,
 - des canalisations et ouvrages accessoires, des branchements et compteurs et des espaces verts.
- Renouvellement :
 - compteurs abonnés, installations de télégestion et logiciels associés, appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques, des canalisations.

I. Caractérisation générale du service

➤ Fonctionnement du service

L'eau distribuée au SIE Arronville-Berville provient d'une nappe souterraine captée au niveau de la station de pompage de Berville. Des achats d'eau peuvent se faire auprès d'autres collectivités voisines.

Le syndicat dépend de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Il est situé dans son intégralité sur le bassin versant du Sausseron.

➤ Ouvrages et équipements

La distribution de l'eau sur le territoire du SIE est assurée grâce aux ouvrages et équipements suivants :

- une unité de production d'eau potable d'une capacité totale de 700m^3 par jour situé au niveau du forage de Berville, d'une capacité de $700\text{m}^3/\text{j}$.
- 2 stations de surpression: la station de surpression d'Arronville, débit nominal: $15\text{m}^3/\text{h}$ et la surpression de Berville, débit nominal de $10\text{m}^3/\text{j}$.
- 2 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 400m^3 : le réservoir d'Arronville (capacité 200m^3) et le réservoir de Berville (capacité 200m^3)
- un réseau de distribution d'un linéaire total de 15 600 ml.



Station de production de Berville



Réservoir d'Arronville



Réservoir de Berville

II. Caractéristiques techniques du service

Conformément :

- à l'article D.2224-1 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

II. Caractéristiques techniques du service

➤ Réseau

Le linéaire total de réseau hors branchement est de 15 448 ml en 2015. Il a diminué de 1,1% entre 2013 et 2014. Il arrive parfois que le linéaire diminue à la suite d'une actualisation des plans des réseaux.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution
Linéaire total du réseau hors branchement (ml)	15 397	15 397	15 397	15 397	15 364	15 392	15 622	15 448	-1,11%

➤ Branchements

Depuis 2013, il ne reste plus de branchements en plomb connus sur le périmètre du syndicat. Cependant, il est possible de retrouver ponctuellement des branchements en plomb encore non-identifiés.

➤ Abonnements

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution
Nombre d'abonnés	402	405	412	411	416	416	426	429	0,70%
domestiques ou assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Autres que domestiques	402	405	412	411	416	416	426	429	0,70%

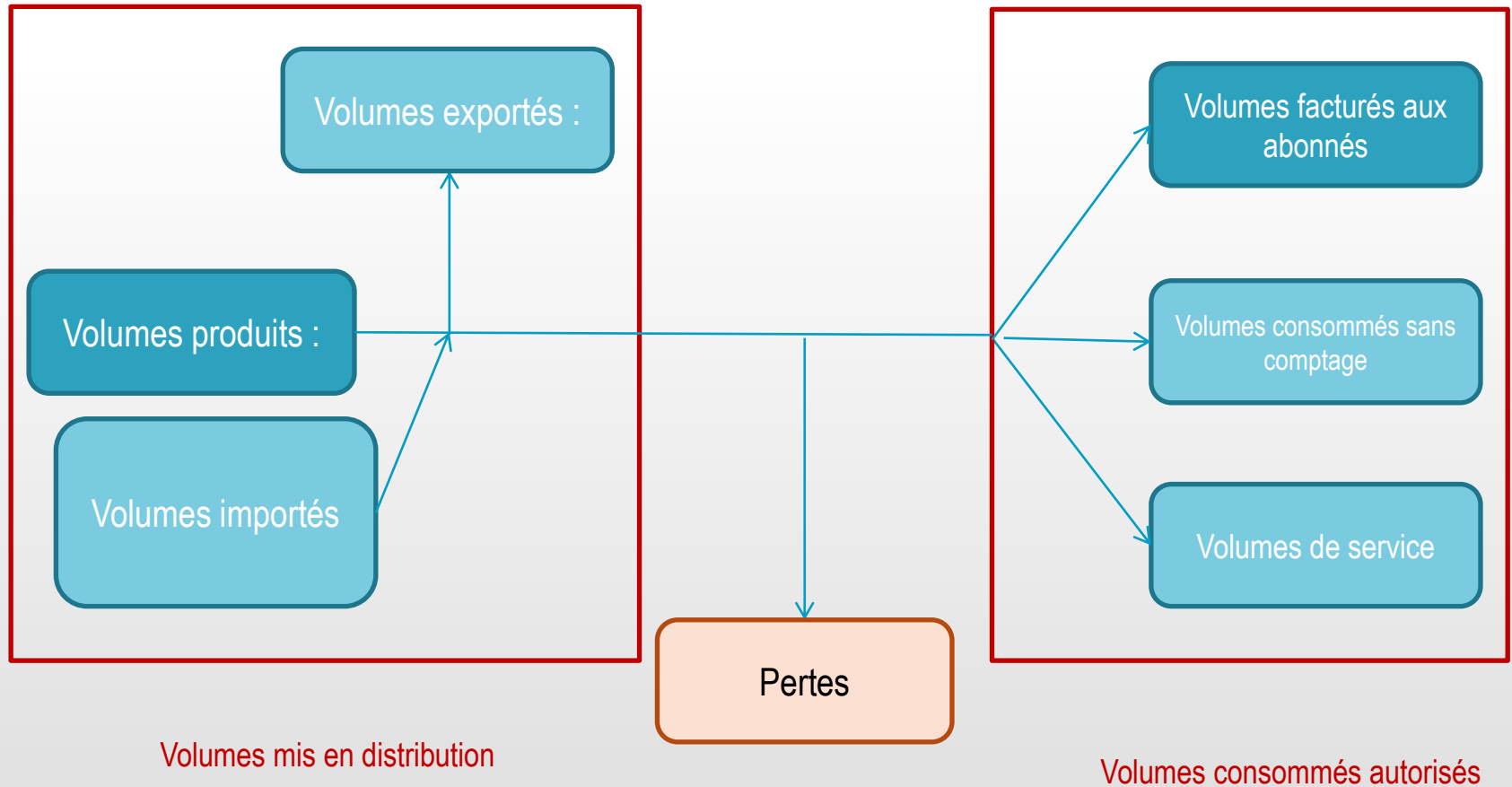
Le nombre d'abonnés a légèrement augmenté en 2015 .

➤ Compteurs

En 2015, on dénombre 443 compteurs (contre 441 en 2014). L'âge moyen du parc compteur est estimé à 7,24 ans.

II. Caractéristiques techniques du service

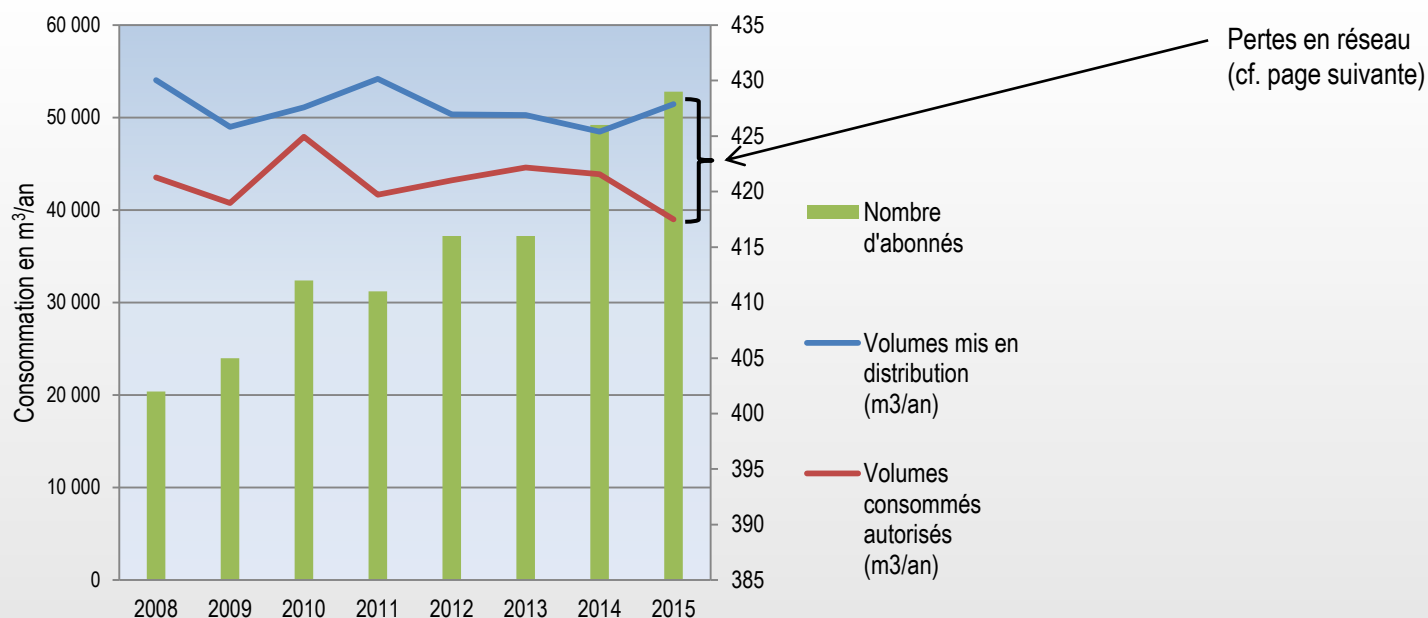
➤ Les volumes



II. Caractéristiques techniques du service

➤ Les volumes

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution
Volumes mis en distribution (m3/an)	54 043	48 976	51 088	54 195	50 326	50 283	48 464	51 444	6,15%
Volumes consommés autorisés (m3/an)	43 526	40 757	47 921	41 655	43 221	44 608	43 873	38 999	-11,11%
Pertes en réseau (m3/an)	10 517	8 219	3 167	12 540	7 105	5 675	4 591	12 445	171,07%



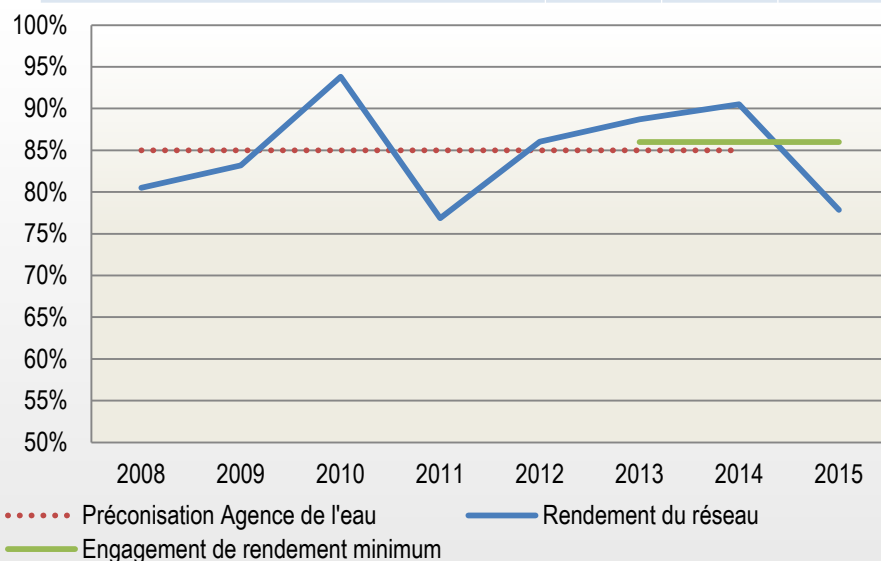
En 2015, les volumes mis en distribution ont augmenté alors que dans le même temps les volumes consommés autorisés ont diminué. Cela a pour conséquence **une très forte augmentation des pertes en réseau**. Les volumes de pertes en réseau s'approchent des volumes de 2011.

Les niveaux de consommations sont naturellement variables en fonction du temps et dépendent de nombreux paramètres (activité économique sur le territoire, démographie, conditions météorologiques, ...). L'explosion des pertes de réseaux laisse supposer une dégradation importante des performances du réseau.

II. Caractéristiques techniques du service

➤ Les performances du réseau

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution
Linéaire du réseau de distribution (ml)	15 397	15 397	15 397	15 397	15 364	15 392	15 622	15 448	-1,11%
Pertes en réseau (m3/an)	10517	8219	3 167	12 540	7 105	5 675	4 591	12 445	171,07%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	1,87	1,46	0,56	2,23	1,27	1,01	0,81	2,21	174,13%
Rendement du réseau	80,50%	83,20%	94%	76,9%	86,0%	88,7%	90,5%	77,9%	-14,00%



Engagement du délégataire	2013	2017	2021
Rendement de réseau minimum au 31/12 de l'année n	86 %	87 %	88 %

Le rendement du réseau et l'indice linéaire de pertes permettent d'évaluer les performances du réseau.

Ils prennent tous les deux en compte la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes réellement consommés.

Depuis 2008, le rendement a énormément fluctué au cours des ans. De 2011 à 2014, on note une amélioration constante pour atteindre une valeur de rendement de 90,5% en 2014. Malheureusement, le rendement a chuté à 77,9% en 2015. **L'engagement contractuel de rendement minimum de 86% en 2015 n'est pas atteint.**

D'après l'article 46 du contrat d'affermage, des pénalités pour non-atteinte des objectifs de rendement peuvent être appliquées. Ces pénalités s'élèveraient à 1 898,17€ pour 2015.

Les performances du réseau du syndicat restent toutefois sensibles aux variations de consommation, et sont d'autant plus variables du fait de la faible étendue du réseau.

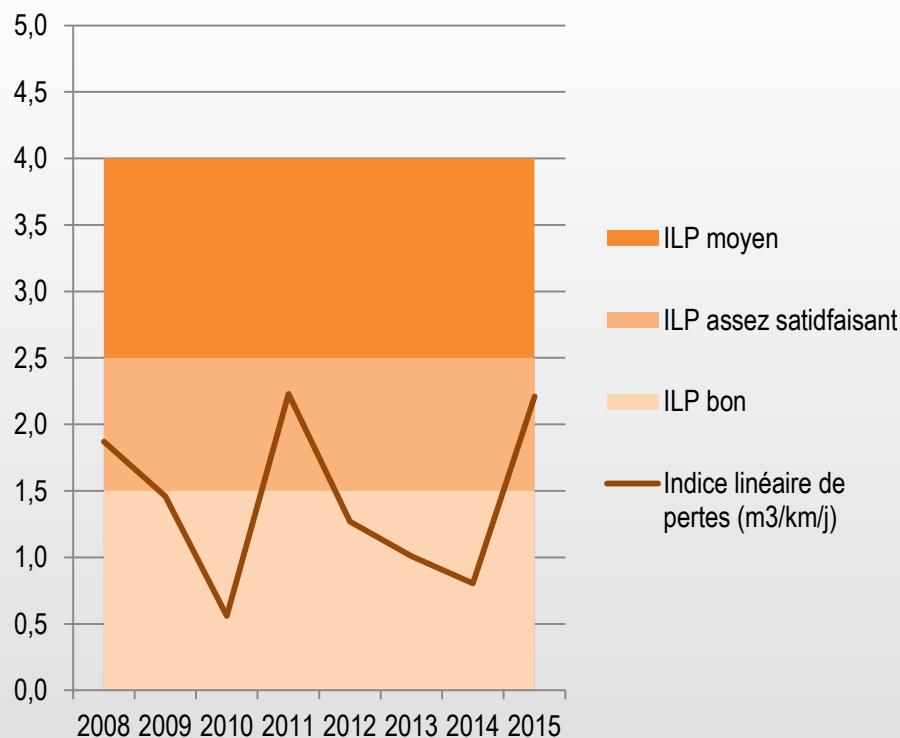
II. Caractéristiques techniques du service

➤ Les performances du réseau

D'après l'indice linéaire de consommation qui s'élève en 2015 à 7,76m³/km/j, on peut qualifier le réseau du SIE d'Arronville Berville comme un réseau rural (voir tableau ci-contre).

ILC (m ³ /km/j)	<10	10<ILC<30	>30
Catégorie de réseau	rural	Semi-rural	Urbain

Il est important de définir la catégorie du réseau car en fonction de cette catégorie, les exigences en matière d'ILP seront différentes. Le tableau ci-dessous donne les valeurs guide de l'Agence de l'eau des ILP en fonction de la catégorie de réseau.



Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
ILP Assez satisfaisant	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
ILP Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

L'indice linéaire de pertes (ILP) permet de quantifier le niveau de pertes d'eau sur le réseau au regard de sa taille.

En 2015, on peut considérer que l'indice linéaire de perte est assez satisfaisant puisqu'il est de 2,21m³/km/j.

Remarque : La hausse de l'ILP est cohérente avec la baisse du rendement.

III. Qualité du service

Ces éléments ne font pas partie des prescriptions obligatoires du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, mais nous paraissent indispensables pour une appréhension complète du service.

III. Qualité du service

➤ Conformité de l'eau distribuée

- Les analyses réglementaires

Afin de satisfaire à l'obligation d'une eau « propre à la consommation » (article L 19 du Code de la Santé Publique), celle-ci fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi que d'un autocontrôle régulier par l'exploitant.

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité					
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	9	8	8	9	9
Nombre de prélèvements correspondants conformes	9	8	8	9	9
Taux de conformité des analyses pour la microbiologie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	8	7	6	9	9
Nombre de prélèvements correspondants conformes	7	7	5	9	9
Taux de conformité des analyses pour la physico-chimie	87,50%	100,00%	83,33%	100,00%	100,00%

Les analyses réglementaires effectuées en 2015 montrent que l'eau distribuée est conforme aux exigences réglementaires d'un point de vue microbiologique comme d'un point de vue physico-chimique.

Aucune non-conformité relative au paramètre déséthylatrazine n'a été relevé cette année. Les non-conformités sur ce dérivé de pesticides étaient récurrentes depuis plusieurs années.

Pour information, la déséthylatrazine (noté DEA) est un composé de dégradation de l'atrazine. L'atrazine est un herbicide largement utilisé en France depuis 1960. Son utilisation a été limitée en 1997 puis totalement interdite en septembre 2003. Cette substance fait partie des pesticides les mieux et les plus longtemps mesurés dans les eaux.

Le délégataire a instauré un suivi renforcé de ce paramètre afin de suivre son évolution (en 2012 et en 2013, la qualité de l'eau avait été jugée non-conforme à cause de cette substance).

Enfin, au titre de l'auto-surveillance, l'exploitant a lancé des analyses d'eau aussi bien sur la ressource que sur l'eau produite et distribuée. Toutes les analyses ont été conformes.

III. Qualité du service

➤ Conformité de l'eau distribuée

- Plan vigipirate

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par le plan vigipirate. Parmi les plus significatives :

- Le renforcement de la désinfection au refoulement des installations pour atteindre l'exigence de 0,30 mg/l de chlore au départ et le maintien d'un résiduel de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution.
- Le renforcement de la surveillance des ouvrages
- La sensibilisation de l'ensemble du personnel.

- Les CVM

La problématique du chlorure de vinyle monomère (CVM) sera certainement soulevée à court terme. Cette substance peut être produite par le contact de l'eau chlorée avec des canalisations en PVC datant d'avant 1980, notamment si les temps de séjour sont supérieurs à 2 jours.

La seule obligation réglementaire actuellement en vigueur concerne un seuil de 0,5 µg/L à ne pas dépasser. Or ce seuil ne prend pas en considération les spécificités des réseaux de distribution pouvant également relarguer cette substance.

C'est pourquoi les ARS procèdent de plus en plus généralement, avec l'aide des collectivités, à un recensement des réseaux en PVC datant d'avant 1980, afin de mieux connaître cette problématique et d'en évaluer les risques éventuels.

Concernant le SIAEP d'Arronville-Berville, sur les 890m de canalisations en PVC référencés, on dénombre 373 m de canalisations dont la date est antérieure à 1980.

III. Qualité du service

➤ Production

- Entretien de l'ouvrage de production

Les équipements électriques et de levage doivent faire l'objet d'un contrôle annuel, conformément à la réglementation.

- Renouvellement

En 2015, Veolia eau n'a renouvelé aucun équipement sur les usines de production d'eau potable.

Pour rappel, en 2014, la société avait renouvelé le surpresseur de chlore et la chloration sur l'usine de production d'eau potable de Berville

- Proposition d'améliorations

Le raccordement de secours avec le Syndicat de Fresnes l'Eguillon est opérationnel depuis 2014. Le syndicat a également entériné sa démarche de rédaction d'un schéma directeur depuis 2013. Les objectifs du schéma directeur sont

- le fonctionnement des alimentations en eau potable,
- la pérennisation de la production et la distribution,
- L'établissement du programme de travaux.

Les études dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection se sont finalisées en 2015. L'objectif de ces études était de déterminer l'impact des puits et drains existants sur la qualité de l'eau dans le puit (nitrates, pesticides) et les moyens de protection adéquats

Le délégataire préconise à présent de:

- Sécuriser la désinfection par la pose d'une seconde pompe d'injection de chlore. Un devis sera présenté au syndicat en 2016.

III. Qualité du service

➤ Stockage

-Entretien des réservoirs d'eau

Les équipements électriques font l'objet d'un contrôle annuel.

Le réservoir d'Arronville a fait l'objet d'une vidange et d'un nettoyage/désinfection annuel le 03 juillet 2015 conformément à la réglementation (article R1321-53 du code de la santé publique). Le réservoir de Berville a été nettoyé et désinfecté le 17 juin 2015. La conformité bactériologique a bien été vérifiée avant remise en eau des ouvrages .

-Renouvellement

En décembre 2015, le délégataire a renouvelé le capot supérieur du dôme du réservoir d'Arronville et celui du réservoir de Berville.

La pompe de la station de surpression de Berville a également été renouvelé en décembre 2015.

- Proposition d'amélioration

VEOLIA EAU préconise d'installer **une clôture de 2m de hauteur sur le réservoir de Berville** afin d'améliorer la sureté du site. L'ouvrage actuel est protégé par une clôture de faible hauteur.

Par ailleurs, un **problème de défense incendie a été identifié au niveau du bourg d'Héréville** et concernerait entre 16 et 18 habitations. L'implantation d'une bâche souple est en cours d'étude.

III. Qualité du service

➤ Réseau : canalisations

- Interventions sur le réseau

Une fuite sur canalisation a été réparée sur la commune d'Arronville le 08 janvier 2015. Cela a d'ailleurs occasionné un arrêt d'eau non programmé de 4 heures sur un linéaire de 2000ml.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de réparations de fuites sur canalisations		2	0	1	0	5	0	1

- Recherche de fuites

Aucune campagne de recherche de fuites n'a été lancée sur le réseau du syndicat en 2014 ni en 2015. **Au regard de la chute des performances du réseau en 2015, il est important qu'en 2016, le linéaire fasse l'objet d'une recherche de fuites dans la perspective d'une diminution des pertes en eau.**

- Renouvellement et travaux

Le réseau a fait l'objet d'une extension de 53 ml en PEHD posée impasse des Claquets à Arronville. Aucun travaux de renouvellement n'a été réalisé sur le réseau de 2011 à 2015.

- Proposition d'amélioration

Dans une optique d'amélioration du réseau de distribution d'eau potable, le fermier propose le **renforcement avec mise en point de contact sur le bief** pour faciliter la recherche de fuite. **La canalisation est située en terrain privé sur une longueur d'environ 2 200ml.** La canalisation est en amiante ciment d'un diamètre 80mm. La pose d'une ventouse permettrait de chasser les bulles d'air du réseau. L'enveloppe budgétaire des travaux est estimée entre 350 et 400k€.

III. Qualité du service

➤ Réseau : branchements

- Branchements en plomb

En 2015, aucun branchement plomb n'est recensé sur le territoire syndical.

Pour rappel, la directive européenne et la réglementation française relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine n'imposent pas le remplacement systématique des branchements en plomb. Toutefois, la législation européenne a abaissé la teneur en plomb dans l'eau potable de 25µg/l à 10µg/l à partir du 26 décembre 2013.

- Interventions, renouvellement et branchements neufs

Aucun branchement neuf n'a été créé au cours de l'année 2015.

Par ailleurs, aucune réparation de fuite sur branchements n'a été réalisée en 2015.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de réparations de fuites sur branchements		0	1	1	0	2	0	0

III. Qualité du service

➤ Réseau : compteurs

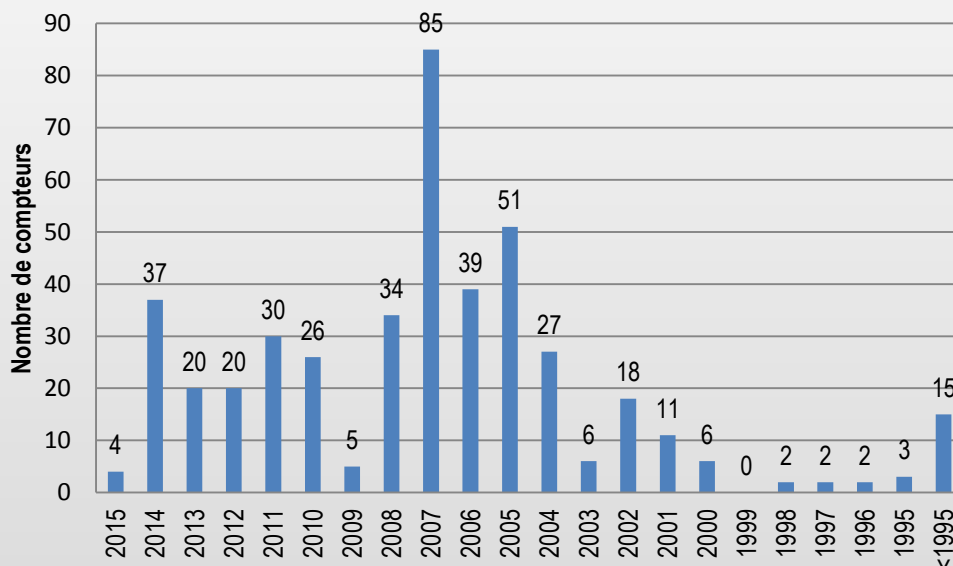
En fonctionnement, les compteurs vieillissent et la qualité de leur mesure s'altère graduellement. L'altération de la mesure s'explique par différents facteurs (blocage en raison de la présence de particules, alourdissement des pièces mobiles ou par accumulation de tartre et de dépôts biologiques).

Le vieillissement des compteurs conduit très généralement à un sous comptage plus ou moins marqué selon le débit. Ainsi, pour éviter ce sous-comptage, il est recommandé de renouveler les compteurs dont l'âge est supérieur à 15 ans.

Le contrat d'affermage prévoit dans son article 24 qu'aucun compteur ne devra être âgé de plus de 15 ans à la fin du contrat. Par ailleurs, les compteurs renouvelés seront systématiquement équipés d'un clapet anti-pollution et seront compatibles avec la possibilité d'un équipement de télérelève.

Au 31 décembre 2015, le parc compteurs s'élevait à 443 compteurs. La pyramide des compteurs permet de visualiser la répartition des compteurs selon leur âge.

Pyramide des âges des compteurs



On notera que **24 compteurs ont plus de 15 ans au 31 décembre 2015 soit 5,4% des compteurs.**

En 2015, l'âge moyen des compteurs est de 7,24 ans.

III. Qualité du service

➤ Réseau : compteurs

En 2015, 4 compteurs ont été remplacés (contre 43 en 2014).

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de compteurs	428	431	433	441	443
Nombre de compteurs remplacés	30	22	6	43	4
Taux de remplacement des compteurs	7,0%	5,1%	1,4%	9,8%	0,9%

Enfin, 1 réparation de fuite sur compteur a été réalisée en 2015.

IV. Indicateurs de performance

En application de l'art. D.2224-1 du code général des Collectivités Territoriales,

Définis par l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du même code,

Précisés par :

- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et par la circulaire n°12,

- la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

IV. Indicateurs de performance

➤ Indicateurs descriptifs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Estimation du nombre d'habitants desservis	1 018	2 828	1 009	1 011	1 006	1 004
Nombre d'abonnements	412	411	416	416	426	429
Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)	15 397	15 397	15 364	15 392	15 622	15 448
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,890	1,923	1,952	1,777	1,784	1,850

➤ Indicateurs de performance

Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité						
Pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Pour ce qui concerne la physico-chimie	25%	88%	100%	83%	100%	100%

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

En 2015, l'ensemble des analyses microbiologiques et physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires.

IV. Indicateurs de performance

Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	40/100	40/100	40/100	30/120	83/120	93/120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Les modalités de calcul de l'indicateur ont changées à partir de 2013. Le détail du calcul est présenté sur les deux pages suivantes. La valeur de 93/120 indique une bonne connaissance du réseau.

10 points supplémentaires ont été gagnés par rapport à 2014 car l'exploitant tient à jour depuis 2015 un document qui répertorie les interventions sur le réseau (réparations de fuites, renouvellement de canalisation, purges).

Enfin, cette note pourrait être améliorée par la mise en œuvre d'une modélisation des réseaux ou encore par le dénombrement et la localisation des branchements sur les plans de réseaux.

Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution	93,80%	76,90%	85,9%	88,7%	90,5%	77,9%
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	0,65	2,31	1,35	1,1	0,89	2,3
Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/jour)	0,56	2,23	1,26	1,01	0,81	2,21

L'indicateur de rendement du réseau de distribution permet d'évaluer la performance du réseau. Il montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés mesure la perte journalière d'eau entre l'étape de mise en distribution et les consommateurs, ramené à 1 km de réseau.

L'indice linéaire de pertes est calculé sur la même base, mais il prend aussi en compte les volumes d'eau de service.

Les performances du réseau se sont dégradées en 2015. Toutefois, la valeur d'ILP reste assez satisfaisant d'après les valeurs guide de l'Agence de l'eau

IV. Indicateurs de performance

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Paramètre	Barème	Note
A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum <i>(points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)</i>		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le matériau et le diamètre des conduites pour au moins 50 % du réseau ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	+ 10	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	+1 à +5	5
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée	+ 10	10
Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+1 à +5	3

IV. Indicateurs de performance

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Paramètre	Barème	Note
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (<i>points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum</i>)		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	+ 10	0
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	+ 10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	+ 10	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	+ 10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	+ 10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	+ 10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	+ 10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	+ 5	0

IV. Indicateurs de performance

	Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement. Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale, leur évolution étant liée elle aussi.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N \text{ à } N_4}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

Il est à noter qu'aucun engagement contractuel n'impose au délégataire un taux de renouvellement minimum.

	Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	20%	20%	20%	20%	20%	40%	40%	40%

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau d'avancement des mesures de protection de la ressource alimentant le réseau d'eau potable. Une notation de 40 % signifie que l'avis de l'hydrogéologue a été délivré. La prochaine étape de procédure de déclaration d'utilité publique est de déposer le dossier en préfecture. A titre indicatif, les différentes valeurs possible de cet indicateur sont les suivantes :

Avancement de la protection de la ressource	Note
Aucune action	0%
Études environnementale et hydrogéologique en cours	20%
Avis de l'hydrogéologue rendu	40%
Dossier déposé en préfecture	50%
Arrêté préfectoral	60%
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	80%
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100%

Pour rappel, **les études technico-économiques de protection de la ressource se sont terminées en 2015**. Le conseil départemental du Val d'Oise a transmis le dossier au syndicat pour validation.

V. Tarification du service

Conformément :

- aux articles D.2224-1 et D.2224-4 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

V. Tarification du service

➤ Facture type pour une consommation de 120 m³

Distribution de l'eau		01/01/2013		01/01/2014		01/01/2015		01/01/2016		Evolution 2014-2015
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	17,72	117,15	20	119,66	20,08	120,16	20,04	119,89	0,42%
	Part variable (€ HT/m3)	0,8286		0,8305		0,834		0,8321		
Part Syndicale	Part fixe (€ HT)	24,54	50,52	24,54	50,52	24,54	50,52	24,54	50,52	0,00%
	Part variable (€ HT/m3)	0,2165		0,2165		0,2165		0,2165		
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m3)	0,047	5,64	0,0329	3,948	0,0329	3,948	0,1135	13,62	0,00%
	Lutte contre la pollution (€HT/m3)	0,24	28,8	0,24	28,8	0,22	26,4	0,22	26,4	-8,33%
Total HT		202,11 €		202,93 €		201,03 €		210,43 €		-0,94%
TVA (5,5 %)		11,12 €		11,16 €		11,06 €		11,57 €		
Total TTC		213,23 €		214,09 €		212,08 €		222,01 €		
Prix au m3		1,777 €		1,784 €		1,767 €		1,850 €		

Les tarifs appliqués pour la production et distribution d'eau potable concernent 3 acteurs : le délégataire, la collectivité et l'agence de l'eau.

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation. Elle a augmenté de 0,42% entre 2014 et 2015 et correspond à la ré-indexation des tarifs.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du comité syndical. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. Elle est restée la même depuis 2011.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

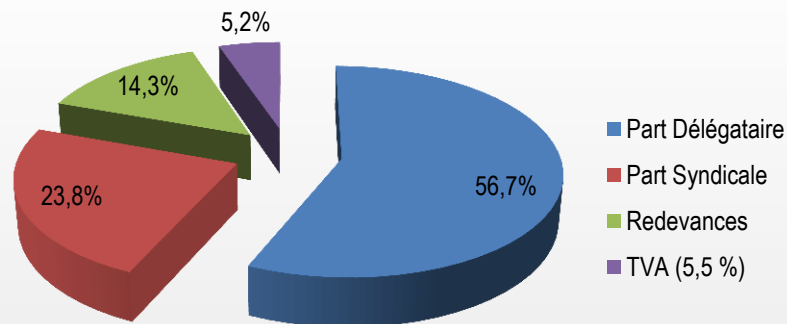
V. Tarification du service

➤ Décomposition de la facture type

En application du contrat de délégation, le délégataire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la commune, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Pour une facture de 120 m³ en 2015, la répartition se présente comme suit:



Le prix du service de l'eau au m³
au 01/01/2015
1,767 € / m³

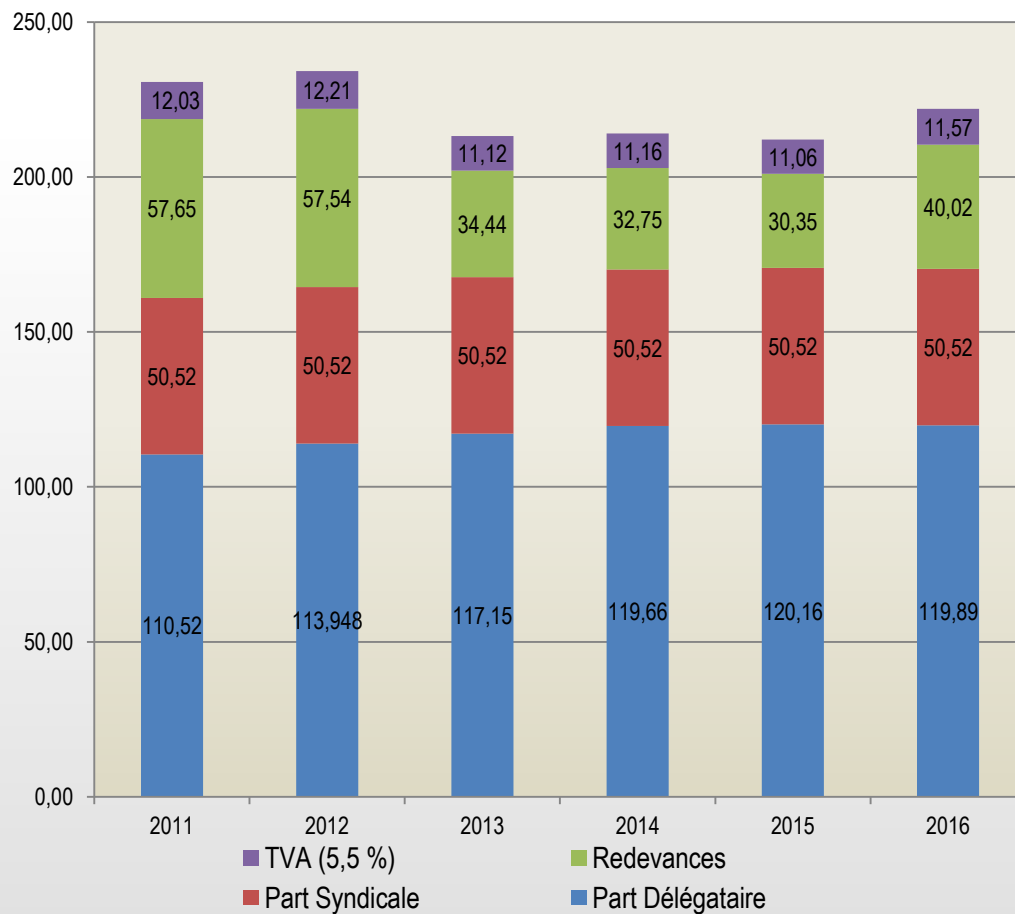
En 2015, la part Délégataire représente 56,7 % de la facture totale, soit 120,16 €.

La part Collectivité représente 23,8 % de la facture totale, soit 50,52 €.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Ici le montant de la part fixe représente 26,1 % de la facture totale hors taxes et redevances. Cette disposition est donc respectée.

V. Tarification du service

➤ Evolution de la facture type



On observe que la facture type varie principalement en raison des taux de redevances sur la période 2011-2016.

La part syndicale, quant à elle, est restée à 50,52 €.

Enfin, la part revenant au délégataire a augmenté de 8,7% entre 2011 et 2015 grâce à la ré-indexation annuelle des tarifs.

VI. Compte annuel de résultat d'exploitation

Conformément :

- aux articles D.2224-1 et D.2224-4 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

VI. Compte annuel de résultat d'exploitation

➤ Compte annuel de résultat de l'exploitation

	2013	2014	2015	CEP	Evolution 2014-2015
PRODUITS	83062	59 362	48 784		-18%
Exploitation du service	39 152	47 048	41 610	43 831	-12%
Travaux attribués à titre exclusif	13 724	11 314	5 061		-55%
Produits accessoires	1 869	1 000	2 113		111%
CHARGES	72 420	78 814	68 135		-14%
Personnel	13 449	36 779	35 736	8 818	-3%
Energie électrique	4 335	3 931	-689	3 042	-118%
Achats d'eau	5 219	-	-	0	
Produits de traitements	377	286	399	153	40%
Analyses	5 219	4 839	4 375	3 930	-10%
Sous-traitance, matières et fournitures	4 199	8 679	7 571	7 615	-13%
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	748	626	803	570	28%
Autres dépenses d'exploitation dont					
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	867	571	1 538	3 124	169%
<i>Engins et véhicules</i>	1 639	3 451	3 064	408	-11%
<i>Informatique</i>	1 964	1 631	1 297	760	-20%
<i>Assurances</i>	535	372	676	570	82%
<i>Locaux</i>	2 627	2 751	1 706	0	-38%
<i>Autres</i>	639	2 267	-603	2 019	-127%
Frais de contrôle	579	-	-		
Contribution des services centraux et recherche	2 616	3 235	3 252	2 660	1%
Charges relatives aux renouvellements					
<i>Pour garantie de continuité de service</i>	604	604	518	600	-14%
<i>Fonds contractuels</i>	2 814	6 774	6 783	6 754	0%
Charges relatives aux compteurs du domaine privé					
Charges relatives aux investissements : programme contractuel	617	1 566	1 660	1 464	6%
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	275	452	49	220	-89%
RESULTAT AVANT IMPOT	10 642	-19 452	-19 351	0	-1%
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	3 547	0	0		
RESULTAT	7 095	-19 452	-19 351		0%

VI. Compte annuel de résultat d'exploitation

➤ Compte annuel de résultat de l'exploitation

Il faut noter que le nouveau contrat est entré en vigueur le 5 août 2013. Le compte rendu financier affiché pour l'exercice 2013 correspond donc aux prestations assurées dans le cadre de l'ancien contrat, puis du nouveau contrat.

De manière générale, les produits ont diminué de 18% et les charges globales ont également diminué de 14% entre 2014 et 2015. Le résultat avant impôt reste donc déficitaire d'environ 19 000€ en 2015 comme en 2014.

Personnel : Les charges de personnel sont environ quatre fois supérieures au compte prévisionnel d'exploitation en 2015 comme en 2014 ce qui nous semble anormal. On observe d'ailleurs une explosion de ce poste de charge à partir de 2014.

Energie électrique : Le montant des frais énergétiques est négatif. Une surfacturation en 2014 pourrait expliquer un montant négatif afin de régulariser la situation.

Consommation électrique (en kWh)	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2014-2015
Usine de production d'eau de Berville	26 428	25 321	23 726	22 462	28 646	28%
Surpresseur de Berville	3 610	4 091	3 572	3 795	4 763	26%
Total de la consommation électrique	30 038	29 412	27 298	26 257	33 409	27%

Achats d'eau : Il serait pertinent de faire figurer les charges d'achat d'eau au CARE. En effet, le syndicat a dû acheter de l'eau en gros au SIAEP de Fresnes-Léguillon en 2014 et en 2015 (voir tableau ci-contre). Il est possible que ces charges soit incluses dans « Autres », sous la rubrique « Autres dépenses d'exploitation »

	2011	2012	2013	2014	2015
Achat d'eau (en m3)	252	0	0	1 171	354

Produits de traitement : Les charges liées aux produits de traitement ont augmenté de 24% entre 2014 et 2015. Ce poste de charges est tributaire du réapprovisionnement des stocks de produits de traitement qui n'est pas nécessairement réalisé à fréquence fixe. Il est donc fréquent de le voir fluctuer d'une année sur l'autre.

VI. Compte annuel de résultat d'exploitation

➤ Compte annuel de résultat de l'exploitation

Analyses: Ce poste est globalement constant et la valeur de 2015 s'approche du montant correspondant dans le CEP.

Sous-traitance, matières et fournitures: Ce postes de charge subi d'importantes fluctuations. Cela dit, les charges correspondent approximativement au montant affiché dans le CARE.

Pour information, les charges de sous-traitance incluent:

- Les réparations de canalisations, de branchements
- Le nettoyage des réservoirs
- Les contrôles obligatoires
- L'entretien des espaces verts
- Les recherches de fuites
- Les réparations ponctuelles et la peinture

Frais de contrôle : Pour rappel, l'ancien contrat prévoyait des frais de contrôle. Le nouveau contrat d'affermage s'en est affranchi, expliquant l'absence de montant en 2014.

Programme contractuel pour l'investissement :

Le programme d'investissement fait typiquement partie des charges calculées. VEOLIA EAU indique que le coût financier total des investissements est étalé suivant les modalités de calcul définies comme suit

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent la propriété du délégataire indépendamment de l'existence du contrat,
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,
- avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Ce poste de charge évolue donc globalement comme prévu d'après les modalités de calcul énoncées ci-dessus.

VI. Compte annuel de résultat d'exploitation

➤ Compte annuel de résultat de l'exploitation : détail des produits

	2013	2014	2015	Evolution
Exploitation du service	39 151	47 049	41 609	-12%
<i>Recettes liées à la facturation du service</i>	37 814	45 229	40 557	-10%
<i>Autres recettes liées à l'exploitation</i>	1 337	1 820	1 052	-42%
Collectivité et autres organismes publics	28 317	29 508	28 025	-5%
<i>Part Collectivité</i>	18 634	17 996	18 720	4%
<i>Redevance prélèvement</i>	1 504	1 603	1 170	-27%
<i>Redevance pour pollution d'origine domestique</i>	8 179	9 909	8 135	-18%
Travaux attribués à titre exclusif	13 724	11 314	5 061	-55%
<i>Branchements</i>				
Produits accessoires	1 869	1 000	2 113	111%
<i>Facturation et recouvrement autres comptes de tiers</i>	-	-		
<i>Autres produits accessoires</i>	-	-		
Total	83 061	88 871	76 808	-14%

On note une augmentation des recettes d'exploitation pour le délégataire tandis que la part collectivité diminue légèrement en 2015.

La reconstitution de la surtaxe à partir du nombre d'abonnés et de l'assiette de facturation en 2015 montre un écart de 190€ avec le montant disponible dans le CARE soit 1% des recettes affichées. Cet écart nous semble acceptable.

	2015
Part fixe collectivité	24,54 €
Part variable collectivité	0,2165€/m3
Reconsitution de la surtaxe (A)	18 910€
Montant CARE de la surtaxe (B)	18 720€
Ecart (A-B)	190€

VII. Financement des investissements

Conformément :

- aux articles D.2224-1 et D.2224-4 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

VII. Financement des investissements

➤ Montants financiers des travaux engagés par la collectivité pendant le dernier exercice budgétaire :

- ✓ Travaux : 2 520,01 € (renouvellement d'un branchement plomb)
- ✓ Subventions : 0 €

➤ Etat de la dette :

- ✓ En cours au 31 décembre 2012 : 0 €
- ✓ Annuités :
 - Capital : - €
 - Intérêts : - €

➤ Montant des amortissements réalisés par la commune : 44 666,61 €.

➤ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service : (à la charge du fermier)

Projet	Montant prévisionnel (€ HT)
Réalisation du schéma d'alimentation en eau potable	41 040

VII. Financement des investissements

- **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :**

Aucun

- **Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales :**

Aucun

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité :**

Aucun